

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## - 2020 -

---

### DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

#### Lex Weber :

- Suite à la votation victorieuse du 11 mars 2012, ainsi qu'aux verdicts du Tribunal fédéral du 22 mai 2013, du 3 mai 2016 et du 16 janvier 2018, le dépôt d'oppositions, de demandes d'effet suspensif et de recours par Helvetia Nostra contre la construction de nouvelles résidences secondaires ont permis d'empêcher la réalisation de plus de 1260 nouveaux bâtiments dans les zones touristiques, dont environ 30 en 2020. Bien que cette tâche fut et reste encore titanesque, nous ne pouvons que nous féliciter que la nature et le paysage aient été épargnés de la menace d'un bétonnage totalement excessif.
- Le Tribunal fédéral a donné raison à Helvetia Nostra concernant un projet de constructions de deux maisons de vacances prétendument affectées à l'hébergement touristique sur la commune de Bergün (GR) et de deux résidences secondaires sur la commune de Laax (GR), où les promoteurs espéraient bénéficier d'une exception de la loi liée aux plans d'affectation spéciaux. De même, le Tribunal fédéral a de nouveau donné tort à des promoteurs immobiliers, qui demandaient une révision de l'arrêt du Tribunal fédéral en faveur d'Helvetia Nostra et deux autres organisations environnementales concernant un projet prétendument hôtelier (22 chalets de luxe) à Crans-Montana (VS). Ces arrêts ont permis de renforcer la législation en vigueur. Cependant, le Tribunal fédéral a étonnamment donné tort à Helvetia Nostra concernant deux projets prétendument affectés à la résidence principale : deux immeubles à Zermatt (VS) et deux chalets luxueux à Crans-Montana (VS).

#### Montreux (VD)

##### *Révision du Plan général d'affectation (PGA) :*

- Victoire concernant le recours déposé en 2018 auprès du Tribunal fédéral contre ce projet contraire à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) : zones à bâtir surdimensionnées.

*Plan de quartier « En Chautemay » :*

- Rejet du recours déposé en 2019 auprès du Tribunal fédéral contre ce projet (plan de quartier prématuré, car PGA de Montreux en cours de procédure ; possibilités de construction considérablement plus vastes par rapport à la législation en vigueur, ainsi qu'au PGA en cours de procédure ; densification d'un quartier isolé par rapport aux transports publics, commerces, etc. ; abattage de nombreux arbres, etc.).

*Construction de 11 bâtiments (232 logements) :*

- Opposition déposée contre la demande de permis de construire, pour les raisons suivantes :
  - Absence de Plan générale d'affectation (PGA) valable.
  - Abattage de 7 arbres et impacts sur une châtaigneraie.
  - Absence de garanties de réalisation des plantations compensatoires.
  - Problématique de l'intégration paysagère des constructions.
  - Dossier lacunaire.

*Construction d'un bâtiment de 13 logements et surélévation d'un bâtiment avec création de 7 logements :*

- Oppositions déposées contre les demandes de permis de construire, pour les raisons suivantes :
  - Absence de Plan générale d'affectation (PGA) valable.
  - Abattage de 5 arbres protégés.
  - Absence de plantations compensatoires.
  - Atteinte considérable à l'ancien hôtel Victoria en note 3 du recensement architectural.
  - Dossier lacunaire.

*Construction d'une villa avec piscine extérieure (Glion) et construction d'une villa de 2 logements (Chamby) :*

- Oppositions déposées contre les demandes de permis de construire, pour les raisons suivantes :
  - Absence de Plan générale d'affectation (PGA) valable.
  - Absence de détermination de l'affectation en lien avec la problématique des résidences secondaires.
- Victoire : permis de construire refusé pour le projet de construction situé à Chamby.

*Démolition et reconstruction d'une salle de sport et d'un terrain de sport :*

- Opposition déposée contre la demande de permis de construire, pour les raisons suivantes :
  - Absence de Plan générale d'affectation (PGA) valable.
  - Violation des dispositions sur l'esthétique et l'intégration des constructions.
  - Insuffisance de l'offre en matière de places de stationnement.

## **Lausanne (VD)**

*Construction de 3 bâtiments (18 logements de luxe), création d'un parking souterrain, aménagement du chemin d'accès dans la campagne de Rovéréaz :*

- Victoire concernant l'opposition déposée en 2019 auprès de la Municipalité de Lausanne conjointement avec la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP), WWF Vaud, Pro Natura Vaud et l'ATE Vaud. Le permis de construire est refusé et une zone réservée est instaurée.

*Démolition d'anciennes grange et écurie, construction de 6 bâtiments (71 logements) et d'un parking souterrain sur le Domaine des Fiches :*

- Opposition déposée contre les demandes de permis de construire, pour les raisons suivantes :
  - Site inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) et l'inventaire des parcs et jardins historiques de la Suisse (ICOMOS).
  - Abattage de 44 arbres.
  - Problématique de l'intégration paysagère des constructions.
  - Dossier lacunaire.

*Agrandissement du bâtiment du Tribunal Cantonal dans le parc de l'Hermitage :*

- Opposition déposée conjointement avec WWF Vaud, Pro Natura Vaud et l'ATE Vaud contre la demande de permis de construire, pour les raisons suivantes :
  - Site inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) et l'inventaire des parcs et jardins historiques de la Suisse (ICOMOS).
  - Atteintes aux valeurs naturelles et paysagères.
  - Problématique de l'esthétisme du projet.
  - Dossier lacunaire en matière d'impacts des surfaces vitrées sur l'avifaune.
- Rejet de l'opposition déposée contre la demande de permis de construire.

### **La Tour-de-Peilz (VD)**

*Château – rénovation et transformation des bâtiments, création d'un restaurant :*

- Opposition déposée contre la demande de permis de construire, pour les raisons suivantes :
  - Atteintes considérables à des monuments historiques et des vestiges (ancien donjon) en violation de l'arrêté de classement.
  - Problématique de l'esthétisme du restaurant dans ce site historique.
  - Site inscrit à l'inventaire des parcs et jardins historiques de la Suisse (ICOMOS).
  - Destruction d'éléments naturels de haute valeur.
  - Absence de garanties de réalisation des mesures compensatoires.
  - Dossier lacunaire.

### **Corseaux (VD)**

*Construction de 3 immeubles d'habitation luxueux avec garage souterrain de 23 places et 4 places de parc extérieures et demande d'abattage de 15 arbres, dont 9 protégés :*

- Opposition déposée contre la demande de permis de construire et d'abattage, pour les raisons suivantes :
  - Destruction d'éléments naturels de haute valeur.
  - Plantations compensatoires insuffisantes.
  - Justification du projet mal établie.
  - Dossier lacunaire.

## **Jongny (VD)**

*Construction de 3 bâtiments, 14 places de parc extérieures et demande d'abattage de 13 arbres protégés :*

- Opposition déposée contre la demande de permis de construire et d'abattage, pour les raisons suivantes :
  - Constatation de la nature forestière du site.
  - Zone à bâtir surdimensionnée.
  - Plan général d'affectation (PGA) obsolète.

## **Puidoux (VD)**

*Restructuration d'un site vigneron et création de logements :*

- Recours déposé auprès du Tribunal cantonal contre la demande de permis de construire (violation de la Loi sur le plan de protection de Lavaux, mise en danger du label UNESCO, réfection de l'ancienne maison en note 3 du recensement architectural.)

## **Veytaux (VD)**

*Construction de 3 résidences familiales luxueuses avec garage souterrain :*

- Recours déposé auprès du Tribunal cantonal contre la demande de permis de construire (projet situé à proximité directe du Château de Chillon, Plan partiel d'affectation (PPA) obsolète).
- Recours classé, suite au nouveau permis de construire délivré par la commune.

## **Saint-Légier-La Chiésaz (VD)**

*Construction d'un immeuble avec demande d'abattage de 7 arbres protégés :*

- Rejet du recours déposé en 2019 contre le permis de construire auprès du Tribunal cantonal.

## **Corsier-sur-Vevey (VD)**

*Extension de l'entreprise pharmaceutique Merck-Serono :*

- Dans le cadre de la convention signée en 2019, participation à la séance de suivi du projet :
  - La conformité des travaux avec les prescriptions environnementales a été constatée (plantations d'arbres, restauration de murs en pierres sèches, etc.).
  - L'étude relative à la réhabilitation d'une ancienne laiterie datant de 1901 remettant en cause sa sauvegarde, Helvetia Nostra reste vigilante sur l'évolution du projet.

## **Champéry (VS)**

*Création de zones réservées :*

- Opposition déposée contre ce projet, pour les raisons suivantes :
  - Mauvaise application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).
  - Problématique de l'application de la Loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS).
  - Absence de sauvegarde de milieux naturels et paysagers encore préservés.

## Hérémece (VS)

Construction d'un hangar à machines :

- Opposition déposée contre la demande de permis de construire, pour les raisons suivantes :
  - Projet partiellement en zone de protection de la nature.
  - Absence de conformité du projet avec la zone agricole.
  - Projet contraire à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).
  - Dossier lacunaire.

## Bellwald (VS)

- Réponse à la consultation communale relative à la création d'une nouvelle route d'accès « Bodmer Chriz – Basper » (problématiques de l'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), des résidences secondaires, des milieux naturels et paysagers).

## Montet (FR)

Plan d'aménagement détaillé (PAD) « Les Ayeux » :

- Recours déposé auprès de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions de l'Etat de Fribourg contre ce projet (problématique de l'intégration paysagère des constructions prévues dans le cadre rural de cette commune, abattage de 15 arbres protégés, absence de garanties de réalisation des plantations compensatoires, justification du projet mal établie.)

## Arlesheim (BL)

Plans de quartier « Schwinbach Süd » et « Uf der Höchi » et construction d'habitations :

- Rejet du recours déposé auprès du Tribunal fédéral (Mesures superprovisionnelles concernant les plans de quartier et les permis de construire, Classement à l'inventaire des objets naturels protégés (protection de la nature et du paysage, site inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)).
- Recours déposé auprès du Tribunal fédéral pour l'intégration de parcelles à l'inventaire des objets naturels protégés, l'annulation des plans de quartier et la révocation des permis de construire délivrés.

## Berne (BE)

- Réponse à la consultation publique et requête de l'instauration d'une zone de protection concernant la construction d'un atelier ferroviaire (BLS) à « Chliforst Nord » (impacts considérablement néfastes sur le paysage, la zone forestière et les biotopes (défrichements), site partiellement inscrit dans de nombreux inventaires de protection de la nature et du paysage, problématique de l'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)).

## Saanen (BE)

Construction d'un refuge pour randonneurs, vététistes et skieurs :

- Opposition déposée contre ce projet, pour les raisons suivantes :
  - Urbanisation d'un secteur typiquement alpin à protéger.
  - Projet contraire à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) ; zone agricole.
  - Dossier lacunaire.

## Sankt Margrethen (SG)

*Plan d'affectation spécial « Dietrichshalde » et construction d'une maison à Apfelberg :*

- Oppositions déposées contre ces projets, pour les raisons suivantes :
  - Atteinte à la protection du paysage et de la nature (végétation et faune).
  - Projet contraire à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).
  - Plan de zones obsolète.
- Suite au rejet de l'opposition déposée contre le Plan d'affectation spécial par la commune, recours déposé auprès du Département des constructions.

## Gurtnellen (UR)

*Révision partielle du Plan d'affectation communal :*

- Opposition déposée contre ce projet, pour les raisons suivantes :
  - Atteinte à la protection du paysage et de la forêt.
  - Impacts considérables sur les valeurs naturelles d'un secteur typiquement alpin.
  - Projet contraire à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).
- Suite au rejet de l'opposition par la commune, recours déposé auprès du Conseil d'Etat.

## SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATUREL

### Canton de Neuchâtel et Vaud

*Creux du Van :*

- Recours déposés auprès des Tribunaux cantonaux contre le Plan d'affectation cantonal (NE) et la Décision de classement (VD) du «Haut Plateau du Creux du Van» (mesures de protection minimalistes au regard de la dégradation alarmante du site liée à la saturation touristique, nombreuses dérogations possibles, chasse autorisée en zone de protection, etc.)

### Canton de Vaud

- Participation à la séance annuelle entre le Département de l'environnement (Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux) et les organisations environnementales concernant les dossiers problématiques dans le Canton de Vaud.

### Saint-Légier-La Chiésaz et Blonay (VD)

*Recaptage des sources de « Fontanna David » :*

- Suite à l'opposition déposée en 2019 contre ce projet, participation à la séance de conciliation. Le projet est abandonné en raison des lacunes relevées par Helvetia Nostra (dossier totalement lacunaire en matière de défrichements temporaires, d'impacts sur la faune et les pâturages).

### Montreux (VD)

*Abattage d'arbres protégés (sequoia géant, bouleau pleureur, érable plane) :*

- Oppositions déposées contre les demandes d'autorisation d'abattage, pour les raisons suivantes :

- Haute valeur paysagère et biologique.
- Absence de preuves tangibles d'état sanitaire critique et d'impossibilité de soins pour le sequoia et le bouleau.
- Justification ubuesque pour l'érable (atteinte à la vue du voisin).

#### *Réaménagement du port du Basset à Clarens :*

- Dans le cadre de la convention signée en 2019, participation à la séance préparatoire des travaux (hors période de nidification, déplacement d'une partie des bateaux à Noville nécessitant une vigilance accrue concernant la présence du Petit Gravelot, suivi par un ornithologue).

#### *Agrandissement de la piscine de la Foge :*

- Opposition déposée contre ce projet pour les raisons suivantes :
  - Abattage d'arbres.
  - Justification des abattages mal établie.
  - Absence de plantations compensatoires.
  - Impacts sur les milieux naturels (végétation, faune, cours d'eau).
  - Dossier lacunaire.

### **Vevey (VD)**

#### *Réaménagement de la Place du Marché :*

- Oppositions déposées contre ce projet, pour les raisons suivantes :
  - Impacts sur le milieu lacustre (végétation et faune) en lien avec le chantier, la réalisation d'une plateforme, les aménagements et la création d'une zone de baignade.
  - Dossier lacunaire.

### **Bex (VD)**

#### *Abattage de 5 arbres protégés (noyer, sapin, peuplier, saule, pin) pour construire 8 villas:*

- Opposition déposée contre la demande d'autorisation d'abattage, pour les raisons suivantes :
  - Haute valeur paysagère et biologique.
  - Justification mal établie.
  - Absence de plantations compensatoires.
  - Dossier lacunaire.
- Demande d'autorisation d'abattage retirée. Cependant, une nouvelle demande d'abattage avec demande de permis de construire sera mise à l'enquête en 2021.

### **Corseaux (VD)**

#### *Abattage de 35 arbres protégés, dont 3 tilleuls et 1 sureau noir, pour construire 4 immeubles :*

- Opposition déposée contre la demande d'autorisation d'abattage, pour les raisons suivantes :
  - Haute valeur paysagère et biologique.
  - Justification des abattages mal établie.
  - Plantations compensatoires minimalistes.
  - Dossier lacunaire.

## **Sainte-Croix (VD)**

*Création de deux pistes forestières :*

- Rejet de l'opposition déposée en 2018 contre ce projet. Cependant, la séance de conciliation de 2019 a permis d'intégrer les demandes d'Helvetia Nostra concernant des améliorations du projet (impact moindre sur le paysage pour une piste, réalisation des travaux hors période de nidification, fermeture des deux extrémités des pistes pour éviter le développement d'activités nuisibles à la tranquillité de la faune (ex : VTT)).

## **Chalais (VS)**

*Modifications du domaine skiable de Vercorin :*

- Suite à l'opposition déposée en 2019 contre le plan d'aménagement détaillé (PAD) et l'autorisation de défricher, le projet est abandonné, mais un nouveau dossier est en cours de réalisation.

## **Chavornay et Orbe (VD)**

*Modernisation de la ligne ferroviaire :*

- Rejet de l'opposition déposée en 2016 contre ce projet (site extrêmement sensible pour l'avifaune (réserve OROEM), proximité d'un site de reproduction des batraciens d'importance nationale, mesures de compensations minimalistes et absence de garanties de réalisation de ces mesures, dossier lacunaire).

## **Simplon (VS)**

*Procédure d'approbation des plans militaires (aménagement d'une piste de chars et agrandissement de l'infrastructure) :*

Suite à l'opposition déposée en 2019 contre ce projet, celui-ci a été retiré par l'armée, mais un nouveau dossier est en cours de réalisation.

## **Airolo (TI)**

*Ligne à très haute tension :*

- Opposition déposée contre ce projet, pour les raisons suivantes :
  - Impacts considérablement néfastes sur le paysage, la zone forestière et les biotopes (défrichements), ainsi que l'avifaune.
  - Site inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS).
  - Absence de prise en considération d'alternatives (enfouissement).

## **Amsoldingen (BE)**

*Abattage d'un tilleul protégé :*

- Opposition déposée contre la demande d'autorisation d'abattage, pour les raisons suivantes :
  - Haute valeur paysagère et biologique.
  - Contre-expertise confirmant que l'arbre nécessite d'être soigné et entretenu, mais que son abattage est injustifié.
- Demande d'autorisation d'abattage retirée.

## Zürich (ZH)

*Téléphérique urbain au-dessus du lac de Zürich :*

- Victoire auprès de la Cour d'appel en matière de constructions concernant le recours déposé contre le plan d'affectation (contraire à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), à la protection de l'écosystème sensible des rives du lac et du paysage, site inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)).
- Cependant, la société requérante a déposé un recours auprès du Tribunal administratif cantonal (en attente de décision).

## PARCS EOLIENS

### Bourg-Saint-Pierre (VS)

*Parc de 7 éoliennes :*

- Victoire concernant le recours déposé en 2019 auprès du Tribunal cantonal conjointement avec la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP), WWF Valais et l'ASPO/BirdLife contre le plan d'aménagement détaillé « Combe de Barasson ». Le dossier est renvoyé au Conseil d'Etat pour instructions complémentaires, en matière d'impacts sur l'avifaune notamment, et nouvelles décisions.

### Juriens, La Praz, Mont-la-Ville (VD)

*Parc de 12 éoliennes :*

- Recours déposé auprès du Tribunal fédéral conjointement avec la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP), Pro Natura Vaud, l'ASPO/BirdLife, Paysage Libre Vaud (PLVD) et SOS Jura contre le Plan partiel d'affectation « Parc éolien du Mollendruz » (proximité de sites inscrits à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) et l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS), site intégrant des secteurs classés en prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS), absence de prise en considération des effets cumulés (paysage – avifaune) avec deux autres projets de parcs éoliens situés à proximité du site, impacts néfastes pour l'avifaune et les chauves-souris, problématique du seuil à partir duquel un parc éolien revêt un intérêt national prépondérant, etc.)

### Chenit (VD)

*Parc de 7 éoliennes :*

- Suite au recours déposé en 2016 par Helvetia Nostra conjointement avec d'autres organisations contre le plan partiel d'affectation « Eoljoux », participation à l'audience du Tribunal cantonal.

## GRAVIÈRES – CARRIÈRES

### Canton de Vaud

Participation à la séance d'information organisée par la division de l'Etat de Vaud « Géologie, sols et déchets » concernant la situation cantonale relative à la gestion des projets de décharges et des projets de gravière.

## **Eclépens, La Sarraz, Bavois, Orny (VD)**

*Carrière du Mormont au lieu-dit « La Birette » :*

- Recours déposé auprès du Tribunal fédéral conjointement avec Pro Natura Vaud contre le plan d'extraction, le permis d'exploitation, et la demande de défrichement, en raison des impacts négatifs cumulés de ce projet (absence de remise en état clairement définie, projet contigu à un site inscrit à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), absence de prise en considération de l'impact considérable sur les corridors à faune).

## **Montricher (VD)**

*Gravière au lieu-dit « En Genevriers 8 » :*

- Suite à l'opposition déposée en 2019 contre le plan d'extraction et le permis d'exploiter, participation à la séance de conciliation.
- Convention signée permettant de satisfaire les demandes d'Helvetia Nostra :
  - Anticipation de certaines mesures de compensation (plantation d'haies buissonnantes et d'arbres fruitiers), afin de compenser les impacts du projet avant que ceux-ci soient réalisés.
  - Evaluation concernant la sauvegarde de certaines haies.
  - Etude pour l'ajout d'un biotope pérenne en faveur des batraciens (dépend principalement des propriétaires des terrains, et non de l'exploitant).

## **Villeneuve (VD)**

*Carrières d'Arvel – site du « Châble du Midi » :*

- Dans le cadre de la convention signée en 2015, participation à la séance de suivi environnemental concernant l'exploitation actuelle (remise en état) et d'information concernant le développement de l'extension souterraine de la carrière.

*Carrières d'Arvel – site de « Planche Boetrix » :*

- Suite à l'opposition déposée en 2019 contre le plan de comblement (maintien d'un considérable impact paysager, mesures de compensation insuffisantes), participation à la séance de conciliation.
- Convention signée permettant de satisfaire les demandes d'Helvetia Nostra :
  - Etude pour une augmentation maximale du comblement et plantation d'essences de haut-jet permettant de masquer la balafre créée par la carrière.
  - Ajout de mesures pérennes en faveur des batraciens, particulièrement le sonneur à ventre jaune.
  - Intégration d'Helvetia Nostra au suivi environnemental du projet et transmission de l'intégralité des informations ayant trait aux aspects environnementaux.

## **Bettens (VD)**

*Gravière au lieu-dit « Mont-de-Melley » :*

- Dans le cadre de la convention signée en 2015, participation à la séance de suivi environnemental du projet.

## **PROTECTION DES ESPÈCES ANIMALES**

*Référendum contre la révision de Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP) :*

- Soutien actif à la campagne contre la loi sur la chasse, qui a victorieusement été rejetée par votation populaire.

*Chevreuil au cimetière du Hörnli (BS) :*

- Recours déposé auprès du Conseil d'Etat contre les projets d'abattage prévus par la voirie bâloise et la Municipalité de Riehen, en raison des dommages occasionnés par les chevreuils aux ornements floraux des tombes.
- Projets suspendus et procédure de conciliation amorcée, afin de parvenir à des solutions alternatives permettant une gestion durable de la faune, sans abattage de la population de chevreuils.

**AB/03.05.2021**